



## Communiqué

### Le 30km/h de nuit devient une réalité à Lausanne

**Lausanne va devenir la première ville de Suisse à généraliser la limitation de la vitesse à 30km/h la nuit sur tous ses grands axes. La Municipalité complète ainsi son dispositif de mesures visant à lutter contre le bruit routier, principale source des nuisances sonores qui affectent la santé et le bien-être de plusieurs milliers d'habitantes et d'habitants lausannois. Ce déploiement à grande échelle va débuter à la mi-septembre pour une durée d'environ 7 semaines.**

Extension des zones modérées, mesures favorisant la mobilité active, pose de revêtements phono absorbants et maintenant la généralisation du 30km/h de nuit sur l'ensemble du territoire lausannois, la Municipalité complète ainsi son dispositif de lutte contre la pollution sonore avec une mesure qui a fait ses preuves. « Le test effectué sur les avenues de Beaulieu et de Vinet nous a montré l'efficacité et la nécessité d'une telle mesure qui nous permettra d'avoir un réel impact sur la santé et le sommeil des Lausannoises et des Lausannois » souligne Madame Florence Germond, conseillère municipale en charge des finances et de la mobilité. De nombreuses études scientifiques ont en effet établi un lien entre une exposition à des bruits sonores élevés et des troubles du sommeil ou encore du système cardiovasculaire. La généralisation du 30km/h de nuit va ainsi contribuer à améliorer la qualité de vie de milliers d'habitantes et d'habitants de Lausanne avec une réduction significative du niveau sonore de l'ordre de 1.9 dB(A) à 2.7 dB(A), soit une réduction par deux du bruit du trafic routier ressenti.

#### Un déploiement à grande échelle

A la mi-septembre, ce sont près de 60 kilomètres de voirie urbaine où la vitesse va être abaissée à 30km/h entre 22h et 6h du matin. Les critères d'éligibilité fixés par l'Etat de Vaud ont notamment porté sur la densité de population où des dépassements de valeurs limites du bruit ont été constatés avec un seuil fixé à 200 habitants/km. Ce sont donc 33'000 riveraines et riverains qui vont pouvoir bénéficier de la mesure. A l'exception des axes « pénétrants » de la ville (route de Romanel, avenue de Rhodanie...), les routes principales et secondaires telles que l'avenue du Grey ou la rue Belle-Fontaine passeront toutes à une vitesse limitée à 30km/h la nuit. Cela représente près de 610 panneaux de signalisation verticale à installer en ville. La mise en place d'une telle opération va durer près de sept semaines et les premiers tronçons routiers seront ceux situés au bord du lac. Le déploiement se poursuivra ensuite vers le centre de la ville et se terminera au nord. Le coût de ce déploiement s'élève à 295'000 francs.

#### Les mesures d'accompagnement

La mise en œuvre du 30km/h de nuit permet également à la Municipalité de prévoir la mise au clignotant d'une cinquantaine d'installations de régulation des carrefours ce qui représente près d'un tiers des carrefours lausannois. Cette mesure permet d'améliorer la fluidité du trafic et contribue également à la diminution de 80% des «bruits de pointe» souvent causés par des accélérations excessives. Afin d'informer et sensibiliser les usagères et usagers de véhicules motorisés à la nouvelle limitation en vigueur, une soixantaine d'indicateurs de vitesse seront installés sur l'ensemble de la ville.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur [www.lausanne.ch](http://www.lausanne.ch)

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **Mme Florence Germond, conseillère municipale, Direction des finances et de la mobilité, tél. +41 21 315 72 00**

Lausanne, le 7 septembre 2021